



S.P.L. Eaux  
Barousse Comminges Save

Assainissement Non Collectif  
Contrôle de bon fonctionnement  
**Rapport de visite**

Date du contrôle : **17/06/2020**

Contrôle effectué par : **Pascale MARTUCHOU**

Commune : **IZAOURT**

Référence abonné : **09696P**

Adresse de l'immeuble : **10 Impasse Boucanus**

Nom et Prénom du propriétaire de l'immeuble : **TAUDIN Daniel**

Adresse du propriétaire (si différente de l'adresse de l'immeuble) :

**5 Rue Charles Peguy 33160 SAINT MEDARD EN JALLES**

Nom et Prénom du locataire de l'immeuble : **sans objet**

Ce rapport se limite au contrôle des points réglementaires fixés par l'arrêté du 27 Avril 2012 et aux informations fournies par l'occupant de l'immeuble. Le contrôle a pour objet d'évaluer l'existence d'éventuels risques sanitaires ou environnementaux au moment de la visite, ainsi que des anomalies visibles. Ce contrôle ne garantit pas le bon fonctionnement futur de l'installation.

**Avis : Acceptable avec réserves**

## 1. Fiche technique de votre installation

Rappel : Les termes : « installation d'assainissement non collectif » désignent toutes installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées au titre de l'article R.241-5 du code de l'environnement des immeubles ou parties d'immeubles non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées (article 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié)

### A) Description

Capacité d'accueil de l'habitation : 5 Chambres

Collecte : Les eaux pluviales sont dirigées vers le système de traitement des eaux usées

Prétraitement : Fosse toutes eaux

Traitement : Puisard

Rejet : Infiltration

### B) Fonctionnement

Collecte : Pas de dysfonctionnement constaté

Prétraitement : Fosse pleine à 10% - Date de la dernière vidange inconnue

Traitement : Puisard non accessible

## 2. Conclusion du contrôle

**INSTALLATION NON CONFORME** : des travaux sont nécessaires et obligatoires dans un délai d'un an, dans le cadre d'une vente immobilière. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la SPL-EBCS peut apporter des conseils en vue de la remise aux normes et devra être contacté avant la réalisation ou la réhabilitation de l'assainissement non collectif afin de valider la conformité du projet.

Sc CBP